

culturelle et sociale. En outre, il a toujours été une denrée commerciale prisée. Les autochtones capturent environ 60 p. 100 de leurs prises dans le bassin du Fraser, où 40 p. 100 d'entre eux sont établis⁽¹⁾, et environ 30 p. 100 dans les fleuves Skeena et Nass⁽²⁾. Comme par le passé, ils se nourrissent surtout de poisson; leur pêche de subsistance, qui représente de 4 à 6 p. 100 des prises de saumon de la Colombie-Britannique, se pratique surtout dans les eaux intérieures.

En principe, le ministère des Pêches et des Océans accorde à la pêche de subsistance des autochtones la priorité dans l'exploitation des ressources aquatiques, sous réserve uniquement de faire prévaloir la conservation de celles-ci, ce qui suppose qu'on préserve des reproducteurs pour qu'ils reconstituent les stocks. Toutefois, comme les autochtones pêchent en eaux intérieures ils sont habituellement les derniers sur les routes migratoires du saumon et ils ne prennent que le poisson qui échappe aux pêcheurs commerciaux et sportifs. Il est donc difficile de leur accorder la priorité, d'autant plus qu'on ne connaît vraiment l'importance des stocks de saumon que lorsque la pêche est presque terminée. Parfois, leur pêche de subsistance ne dure qu'un ou deux jours⁽³⁾.

L'AQUICULTURE

Lors de ses audiences, le Comité a aussi entendu de nombreux témoignages sur l'expansion de l'industrie de l'aquiculture en Colombie-Britannique. Les établissements aquicoles sont des propriétés privées et relèvent donc de la compétence provinciale, mais le gouvernement fédéral a droit de regard sur de nombreux aspects de l'aquiculture. Quant aux pêcheries possédées en commun (c'est-à-dire les pêcheries traditionnelles), elles relèvent exclusivement du gouvernement fédéral. À l'heure actuelle, les aquiculteurs élèvent surtout de la truite arc-en-ciel⁽⁴⁾, des huîtres du Pacifique et du saumon quinnat et coho.

L'élevage du poisson et des crustacés suscite actuellement un fort engouement dont témoigne le nombre de permis expérimentaux délivrés, comme en fait foi le tableau 4. Le comité a appris que la salmoniculture connaît une croissance particulièrement rapide. Alors qu'en 1979, il n'existait que trois ou quatre exploitations salmonicoles, en mars 1984, il y en avait dix. En août 1987, 123 permis avaient été délivrés pour l'exploitation d'établissements de salmonicoles en Colombie-Britannique. On s'attend qu'il y en ait au moins deux fois plus d'ici à la fin de l'année en cours, la plupart des nouveaux établissements devant être dans l'île de Vancouver ou directement à proximité.

Les salmoniculteurs se spécialisent dans la phase dite «de croissance» de l'élevage du saumon: ils achètent les tacons dans des piscifactures, les élèvent dans des enclos en filets installés dans des anses et des criques protégées et leur donnent une nourriture soigneusement dosée jusqu'à ce qu'ils aient atteint une taille commercialisable.

⁽¹⁾ Canada, Le Sénat, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des Pêches*, fascicule n° 9, 24 novembre 1986, p. 67.

⁽²⁾ N. Schuber, *The Indian Food Fishery of the Fraser River: Catch Summary 1951 to 1982*, Canadian Data Report of Fisheries and Aquatic Sciences, n° 412, octobre 1983, p. 2, cité dans Sharon O'Brien, «Undercurrents in International Law: A Tale of Two Treaties», *Canada-United States Law Journal*, vol. 9, n° 1, 1985, p. 13.

⁽³⁾ Canada, Le Sénat, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des Pêches*, fascicule n° 2, 7 novembre 1986, p. 19.

⁽⁴⁾ Les éleveurs de truite sont surtout des amateurs.